

Bouches-du-Rhône :
Marseille : état des écoles,
le temps des bilans... Page 9



Education :
Les nouveaux programmes des cycles 2 et 3
entrent en vigueur... Page 11



SNUIPP

N°687
30 août 2016
ISSN 07638086

INFO

Hebdo



FÉDÉRATION
SYNDICALE
UNITAIRE

La **passion**
du métier
ne suffit pas

Il nous faut
du temps
et **des moyens.**

CAPD :
Carrières, DIF,
ISAE, Retraites...
Page 4

Loi Travail :
La mobilisation continue !
Rendez-vous le 15 septembre !

l'école pour tous,
une vraie valeur.



SNUipp-FS

SNUipp-infos
Pour chaque
période, une
affichette sur
l'actualité
administra-
tive avec
votre Info-
Hebdo



Gagner ensemble la fin des APC

A lors que depuis 2012 de nombreuses réformes sont mises en œuvre, le ministère refuse tout changement dans l'organisation et la répartition horaire du travail des enseignants. Cela a été encore le cas en juin dernier, où la redéfinition de nos obligations de service aurait dû être l'occasion de mettre fin aux activités pédagogiques complémentaires (APC), jugées inefficaces par une très grande partie des enseignants.

Il y a urgence. Nous avons besoin de moyens et de temps.

La réforme des rythmes scolaires a fortement impacté le métier en dégradant les conditions et le temps de travail. Pourtant, la scolarisation des enfants en situation de handicap ou l'aide aux élèves en difficulté rendent incontournables le travail en équipe, comme les multiples partenariats éducatifs ou médico-sociaux et un lien renforcé avec les familles. Tout cela ne s'improvise pas et nécessite du temps libéré, du soutien, des moyens spécifiques et une formation continue digne de ce nom.

Alors que notre métier est en pleine mutation, le primaire en France n'est toujours pas au niveau de ses voisins européens en matière d'investissement et continue à être plus inégalitaire que les autres. La France est aussi un pays qui a l'un des temps d'enseignement les plus importants d'Europe. Exigeons ensemble des moyens, du temps et de la formation pour que soient possibles toutes les actions permettant la réussite de tous les élèves. Parce que nos élèves et notre métier le valent bien, commençons par gagner ensemble la fin des APC.

Le SNUipp-FSU vous invite à vous engager à ne plus mettre en œuvre les APC. Dans les premières semaines de la rentrée, nous souhaitons collecter un maximum d'engagements. C'est notre nombre qui donnera de la force à notre message. Le SNUipp-FSU s'adressera à la ministre pour lui expliquer notre exigence et notre campagne.

À partir de 35 000 engagements, nous informerons la ministre et nous mettrons ensemble en action la suppression des APC.

PPCR : quoi de neuf cette année ?

L'application du protocole d'accord PPCR "Parcours Professionnels, Carrières Rémunérations" aux carrières enseignantes va revaloriser les grilles de salaire par étapes de 2017 à 2020.

Cela va également modifier le déroulement des carrières en instaurant un rythme presque unique et garantir une automaticité de passage à la hors classe après un certain nombre d'années passées dans le 11e échelon de la classe normale. Enfin, il est prévu la création d'un 3e grade auquel le SNUipp-FSU est opposé.

Le PPCR va se matérialiser sur les carrières enseignantes au 1er janvier 2017 par une première revalorisation de 6 à 11 points des grilles de salaire.

Celle-ci comprend un début d'intégration de l'ISAE dans le salaire. Cela se matérialisera par une hausse de 4 points d'indice, compensée par l'apparition d'une ligne de retenue sur la feuille de paye intitulée « transfert prime-points ».

Il faudra attendre septembre 2017 pour la mise en place d'un rythme presque unique d'avancement, hormis pour les échelons 6 et 8 où la durée d'échelon sera raccourcie pour 30% des enseignants, et le reclassement, éventuel, dans les nouveaux échelons.

La classe exceptionnelle, elle aussi, entrera en vigueur à la rentrée 2017. Le SNUipp-FSU s'est opposé à ce nouveau grade dès que le ministère l'a proposé durant les chantiers métiers en 2013. Ce grade n'est pas une fin de carrière pour tous les PE, mais bien un outil managérial récompensant quelques milliers d'enseignant-es exerçant des fonctions spécifiques et « choisi-es » par la hiérarchie. Donc clairement un outil de division de la profession.

Au cours des dernières années, les différentes mobilisations des fonctionnaires ont permis l'ouverture de négociations sur une indispensable revalorisation des carrières. Pendant les discussions, la FSU a contribué à l'amélioration des mesures contenues dans PPCR. Cependant si l'application du protocole d'accord PPCR revalorisera globalement les carrières des points d'insatisfactions et des désaccords demeurent.

Loi Travail

Communiqué CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

Les organisations syndicales de salarié-es et de jeunesse (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) ont pris acte et dénoncent la nouvelle utilisation du 49-3, véritable déni de démocratie, pour faire passer le projet de loi travail. C'est bien la preuve, si celle-ci était nécessaire, que ce texte de régression sociale reste minoritaire. Soutenues par une large majorité de la population, elles réaffirment leur opposition à ce projet et la nécessité de nouveaux droits pour les salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es. Ce sont encore plus d'un million qui ont participé à la votation citoyenne et signifié leur rejet de ce projet.

Les organisations syndicales et de jeunesse dénoncent les conditions contraignantes de manifestations qui ont empêché certain-es d'y participer. Elles réaffirment que la liberté de manifester doit rester un droit.

Les mobilisations initiées depuis plusieurs mois n'ont pas été entendues par ce gouvernement. Qu'à cela ne tienne ! La détermination, malgré le passage en force à l'assemblée nationale, reste intacte. Nombre d'initiatives locales, sur tout le territoire, ont eu lieu pendant l'été de manière unitaire.

Les organisations syndicales et de jeunesse invitent l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es à adresser une carte postale au président de la République pour lui assurer qu'ils seront toujours mobilisés à la rentrée !

Les organisations (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) donnent rendez-vous à l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es pour une journée d'actions et d'initiatives le 15 septembre pour obtenir l'abrogation de la loi Travail et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.



*Le secrétariat du SNUipp-FSU 13
Christel VILLETTE, Claire BILLÈS et Barbara MIRET*

Cette rentrée est l'occasion de vous présenter tout d'abord le nouveau secrétariat : Carole Allione a quitté sa fonction de secrétaire adjointe pour se consacrer plus à son école tout en restant déléguée du personnel. Barbara Miret, enseignante à Marseille en maternelle, prend la suite de son travail.

Concernant l'Ecole, cette rentrée s'ouvre dans un contexte tendu, qu'il soit national ou local. Aux problématiques sécuritaires, de criminalisation de l'action syndicale, de salaires améliorés mais non revalorisés, s'ajoutent ceux des locaux des écoles de Marseille, non résolus, ou encore des répercussions des incendies de cet été qui ont touchés bâtiments scolaires et collèges.

Cette rentrée verra la mise en œuvre des nouveaux programmes en élémentaire et des modifications de fonctionnement notamment en REP+ où l'administration, dans un souci de meilleure « efficacité » va imposer la désorganisation dans les écoles. Pour le SNUipp-FSU 13, ce temps REP+, doit permettre avant tout aux collègues de se former et de se concerter sur leur temps de travail, et non de générer des semaines surchargées.

En ce qui concerne le temps de travail, le SNUipp-FSU revendique la fin des APC dont nous savons tou-te-s qu'elles sont discriminantes et n'ont pas démontré leur efficacité auprès des élèves en difficultés. A cette fin, nous lancerons très bientôt une adresse collective à la ministre pour gagner ensemble la fin des APC.

Sur la rentrée et le contexte sécuritaire, nous dénonçons l'instrumentalisation faite de ces questions, à des fins électoralistes, et l'inflation de mesures souvent inadaptées. Il y a déjà bien longtemps que les enseignant-e-s se préoccupent de la sécurité des enfants et des écoles. Ils ont pleinement conscience de leurs responsabilités mais ils ne peuvent et ne doivent pas se substituer aux autres acteurs de la sécurité, dont c'est le métier !

Sur la direction, nous déplorons là aussi le recul du pédagogique au profit d'injonctions et de charges administratives de plus en plus prégnantes et chronophages, il est nécessaire de se recentrer sur les missions de l'Ecole, une Ecole démocratique et émancipatrice. Tout cela est repris dans les réponses au questionnaire CHSCT développé page 9. Des résultats bruts à creuser, à analyser pour des préconisations qui permettent d'améliorer vraiment les conditions de travail de chacun-e.

Bref, nous avons du travail, le SNUipp-FSU 13 sera à l'offensive sur tous ces sujets et dans la rue, avec vous, dès le 15 septembre contre la Loi Travail !

Dossier de retraite : le parcours du combattant ?

A la suite des différentes réformes, de nombreuses dispositions ont changé et il n'est pas facile d'y voir clair lorsqu'on souhaite remplir son dossier. De plus, depuis un an maintenant, ce sont les services du Rectorat qui gèrent les demandes, avant que le dossier ne soit envoyé pour vérification des éléments à Guérande, puis au Ministère des Finances. On voit ainsi s'éloigner la possibilité d'obtenir des réponses aux différentes questions soulevées par des carrières parfois très atypiques.

Le SNUipp-FSU13 a obtenu un groupe de travail fin mai, pour éclaircir certains points et faire remonter la nécessité impérieuse d'un dialogue avec les enseignants du 1er degré. Il en ressort que :

- Même si la loi autorise à déposer son dossier jusqu'à 6 mois de la date de départ (1er mars en général), ceux-ci doivent être déposés assez tôt (le Rectorat préconise un an avant...) afin qu'ils puissent être correctement traités sans interruption entre le versement du traitement et de la pension.

- A notre demande, un Accusé de Réception devrait être délivré sous quinzaine...

- Des questions peuvent éventuellement être envoyées à : ce.daf@ac-aix-marseille.fr car il semble assez difficile de joindre un référent par téléphone. Nous avons insisté sur ces difficultés de communications qui se rajoutent à l'inquiétude des collègues et vous conseillons de nous mettre en copie vos interrogations ou questions posées au rectorat.

- Par la suite, il ne faut pas confondre la proposition de décompte (montant supposé de la pension, qui peut être complété ou même contesté) avec l'arrêté d'admission à la retraite (Radiation des Cadres), qui doit être validé par l'agent et renvoyé signé à l'administration.

Cette validation de l'admission à la retraite est nécessaire pour que l'administration considère le poste libéré donc disponible (Mouvement).

- Les Professeurs des Ecoles qui ont totalisé 15 années (17 maintenant...) de services actifs d'instituteur(trice) peu-

vent bénéficier de la limite d'âge du corps des actifs. S'ils veulent prolonger leur activité au-delà de cette limite, ils doivent en faire la demande par simple courrier au service, au moins 6 mois avant leur 60 ans (ou 62 ans âge limite actuel, à vérifier). Ce dépassement est légalement prévu, jusqu'à 10 mois maximum, pour les collègues qui n'auraient pas cumulé suffisamment de trimestres de cotisation (réduction ou annulation de la décote). Il existe aussi une possibilité de demander à reculer la limite d'âge pour raisons de famille, qui concerne les parents de 3 enfants vivants au moment de leur 50ème anniversaire, ou d'enfant mort pour la France ou encore tout fonctionnaire ayant un ou des enfants à charge (jusqu'à 20 ans en cas d'études) le jour où il atteint la limite d'âge de son grade.

Ces éléments très techniques seront repris lors de nos stages « retraite » à l'automne. N'hésitez pas à vous y inscrire dès leur publication sur notre site !

Carrières : en 2017...

A partir de janvier 2017, les mesures du protocole PPCR (voir notre 16 pages « Carrières » sur notre site) s'appliqueront. Cela se traduira par une nouvelle grille des salaires pour les PE Classe Normale, revalorisée de 6 à 11 points en fonction des échelons. Ce dispositif de revalorisation met en place un début d'intégration de l'ISAE dans le salaire. Cela se matérialisera par une hausse de 4 points d'indice, compensée par l'apparition d'une ligne de retenue sur la feuille de paye intitulée « Transfert prime-points ».

Au 1er janvier 2017, en application des réformes des retraites de 2010 et de 2014, le taux de cotisation retraite augmentera de 0,35 point et passera à 10,29 % du salaire brut, neutralisant ainsi une partie de la revalorisation...

Au 1er février 2017, la valeur du point d'indice sera revalorisée de 0,6 %.

Le Ministère prévoit pour la rentrée 2017 de nouvelles modalités d'avancement avec un rythme unique pour tous,

mais avec deux moments d'accélération lors des passages aux 7ème et 9ème échelons, pour 30 % des collègues. L'accès à la Hors Classe concernera tous les enseignants. Il envisage aussi de permettre à 10 % des PE d'accéder à un nouveau grade, une classe exceptionnelle, au titre de la « valeur professionnelle » !

Le SNUipp dénonce cette rupture d'égalité et refuse l'idée qu'il existerait des PE de « seconde zone » !



Une publication du SNUipp-FSU... indispensable dans les salles des maîtres

DIF : un dispositif assez méconnu

La mise en œuvre du DIF (Droit Individuel à la Formation) ne retient pas forcément toute l'attention des collègues, peut-être à cause de la date de publication de ces informations (circulaire départementale sur le PIA au 13/06/2016), qui a lieu au moment où ce sont plutôt les opérations du Mouvement qui occupent les esprits.

Depuis le 1er juillet 2007, les droits peuvent être cumulés à raison de 20h/an, plafonnés à 120h pour les personnes à temps complet.

Le DIF est mobilisé à l'initiative de l'agent qui souhaite suivre une formation (mobilité professionnelle, bilan de compétences,

validation des acquis de l'expérience, diversification des compétences dans et en dehors de la pratique professionnelle) et espère que l'employeur prendra en charge une partie des coûts de formation (participation limitée à la moitié des frais engagés et tout au plus, à 750 euros !)

Le versement d'une allocation est, lui, soumis à l'obligation que cette formation se déroule pendant les vacances, ainsi qu'à la fourniture d'une attestation de présence délivrée à l'issue des cours.

Attention, la date limite de dépôts des demandes est fixée pour cette année au 16 septembre !

ISAE : Versement différé

La part de l'ISAE qui devait être versée avec le traitement de septembre ne le sera qu'avec celui du mois d'octobre... Rappel : après les mobilisations des enseignants, l'ISAE est passée de 400 € bruts à 1 200 € bruts par an. Son versement est maintenant mensualisé.

Le SNUipp-FSU 13 : qui, que, quoi, où ?

Si vous êtes nombreuses-eux à nous contacter, vous ne pouvez pas toujours mettre un visage ou une fonction derrière chacun-e. C'est pourquoi nous avons décidé de vous présenter le fonctionnement et l'équipe du SNUipp-FSU 13 qui met tout en œuvre pour répondre au mieux à vos besoins et concrétiser nos exigences syndicales.

La « marque de fabrique » du SNUipp-FSU 13 est bien cela :

- un syndicat à vos côtés au quotidien pour toutes les questions paritaires (promotions, mouvement, commission de réforme..)
- un syndicat qui porte une grande réflexion sur le métier pour le faire évoluer : c'est le rôle de nos « commissions » : Débuts de carrière, Retraite, Education Prioritaire, Maternelle, Direction, CHSCT, Affaires marseillaises...., contribution à

l'université d'Automne

- un syndicat qui œuvre à un rôle de l'Ecole faisant évoluer la société : c'est le « syndicalisme de transformation sociale ». Former des citoyens éclairés, autonomes pour une société plus humaine et plus juste.

Pour cela,

- nous sommes présents dans toutes les instances départementales et académiques,

- le travail en commissions permet une réflexion collective qui permet d'étayer les dossiers, d'élaborer des stages dont vous connaissez tou-te-s la qualité

- nous sommes très présents dans toutes les instances de la FSU, fédération qui nous permet de porter plus fort toutes nos revendications fonction publique ou interprofessionnelles : salaires, retraites, loi travail...

Mais le SNUipp-FSU, c'est d'abord être à vos côtés au quotidien, pour cela vous pouvez joindre :

la permanence du SNUipp-FSU 13

Ouverte du lundi au vendredi de 13h à 17h30

04.91.29.60.30

Mail : snu13@snuipp.fr

**Ou l'un-e de nos représentant-e-s sur le terrain
(Liste et coordonnées page 8)**

SNUipp - FSU

Qui vous répond à la permanence ?

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Béatrice Freddy Roland	Bénédicte Christine Christophe Frédéric Laurence Luc Sarah	Tou-te-s les déchargé-e-s se relaient pour assurer la permanence	Béatrice Carole Charlotte Christophe Laurence Philippe Virginie	Myriam Pascal Régine



Alain
Brémond



Alain
Santacroce



Barbara
Miret



Béatrice
Escande



Bénédicte
Zanca



Carole
Allione



Charlotte
Bourgougnon



Christel
Villette



Christine
Balzano



Christophe
Doré



Claire
Billès



Elisabeth
Teissier



Freddy
Mika



Frédéric
Bertet



Gérard Leidet



Jean-Claude
Renault



Laurence
Baussant



Luc
Alessio



Marcel
Del Gatto



Myriam
Guinaudeau



Pascal
Prélorenzo



Philippe
Béatrix



Régine
Douzenel



Roland
Zanganelli



Sarah
Mérino



Virginie
Akliouat

Le SNUipp et la FSU défendent vos droits dans chaque instance et vous y représente en force !

Les comités techniques

Ils concernent les postes, les ouvertures / fermetures de classes, ils ont lieu 2 fois par an en février et à la rentrée.

Vos représentant-e-s SNUipp-FSU 13 au CTSD :
L. Baussant, F. Bertet, C. Doré, C. Billès, C. Vialle.

Les commissions de réforme :

Elles concernent les collègues atteints de problèmes de santé graves, invalidants. Il y en a environ une par mois, Laurence Baussant y assure la présence du SNUipp-FSU 13.

La CAAS commission académique d'action sociale

Attributions de diverses aides sociales envers tous les personnels de l'EN : prêt à taux 0, aide financière suite RV avec assistante sociale. En général le 1er mardi de chaque mois. Contact Laurence Baussant

Les commissions administratives paritaires

Elles concernent les personnels.

Il y en a en janvier pour les promotions, en mars pour les stages longs, congés formations, inscriptions sur listes d'aptitudes, en mai et juin pour les nominations. Toute l'année un groupe de travail CAPD se réunit avec l'Administration

Vos élu-e-s SNUipp-FSU : Christel Villette (Responsable CAPD), Luc Alessio, Carole Allione, Laurence Baussant, Claire Billès, Chantal Carayon, Christophe Doré, Corinne Vialle.

Le CHSCT Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail

Information, conseil et action sur tout ce qui concerne vos conditions de travail.

Vos délégué-e-s SNUipp-FSU au CHSCT-13 Claire Billès, Béatrice Escande, Secrétaire et secrétaire suppléante du CHSCT départemental, secretaire.chsct13@ac-aix-marseille.fr 06 20 77 36 62, Laurence Baussant.

Les commissions internes du SNUipp-FSU13

Le SNUipp-FSU13 travaille tous les matins sur les dossiers paritaires, c'est à dire tout ce qui concerne votre carrière : mouvement, promotions..., pour vous apporter les meilleures réponses mais conduit aussi sa réflexion sur le métier, car c'est votre quotidien, ce qui permet d'élaborer de nombreux stages :

Débuts de carrière : Charlotte Bourgougnon et Luc Alessio vous proposent plusieurs stages par an, sur l'ESPE d'Aix comme de Marseille.

Retraite : vous pouvez joindre Alain Brémond, Marcel Del Gatto, Jean Messaoudi et Alain Santacroce les lundis à la section. Tous les ans, au moins deux stages retraite sont organisés à Marseille et deux Hors Marseille. Ces stages ont lieu de novembre

à janvier. Toutes les informations pour s'y inscrire seront disponibles sur notre site bientôt.

CHSCT : Béatrice Escande, Laurence, Baussant, Claire Billès... Un stage concernant vos conditions de travail vous sera proposé cette année où le CHSCT va s'intéresser plus particulièrement aux Risques Psycho Sociaux...

Extrême droite : Sarah Mérino, Virginie Aklouat, Christophe Doré... Dans cette année où les discours sécuritaires, discriminatoires risquent de se multiplier, ils vous proposent deux stages « Extrême droite et résistances » le 21/11 à Marseille, le 22/11 à Salon de Pce

Affaires Marseillaises : Corinne Vialle, Carole Allione, Frédéric Bertet, Barbara Miret, Bénédicte Zanca...

Le travail de cette commission n'est plus à démontrer, vous l'avez tous constaté l'an dernier... ! Il va continuer cette année, notamment sur la question des locaux, mais aussi du périscolaire et plus largement, des conditions faites aux enseignants notamment en maternelle...

Education Prioritaire : Y participent : Bénédicte Zanca, Christine Balzano, Christophe Doré, Frédéric Bertet... La commission vous a proposé l'an dernier un stage « Enseigner en Education Prioritaire » en avril avec un intervenant national.

Maternelle : Barbara Miret, Christel Villette... Deux stages ont été proposés l'an dernier, dont un sur les TPS, et ça ne va pas s'arrêter là !

Direction d'école : Béatrice Escande Frédéric Bertet,

Claire Billès, Christophe Doré, Frédéric Grimaud... Un stage vous est proposé le jeudi 10 novembre pour aborder le caractère complexe de cette fonction, dont les tâches s'empilent et pour réfléchir ensemble à ce qui est proposé par certains comme la solution miracle : un statut de directrice ou de directeur...

ASH : Laurence Baussant, Régine Douzenel, Pascal Prélorenzo. Tous les ans des RIS et/ou stages spécifiques sont organisés, des communications ciblées envoyées pour tenir chacune au courant des dernières informations concernant les RASSED, SEGPA et tout l'ASH...

Le SNUipp-FSU s'investit dans encore bien d'autres commissions : Précaires, Remplacement...

Liste des référents des sections locales du SNUip-FSU13

SOUS-SECTIONS	SECRETAIRE	ECOLE	TEL ECOLE
AIX	VERINES Jean-Louis	PIERRE GILLES DE GENNES Elem - Aix	04 42 39 20 42
ARLES	BILLES Claire	JEAN BUON - LA ROQUETTE Mat	04 90 93 97 32
	MASSE Christophe	MAGNANARELLES Mat	04 90 93 97 20
AUBAGNE	ZANGANELLI Roland	J MERMOZ 2 Elem	04 42 82 10 06
BERRE	MIKA Freddy	PABLO PICASSO Elem	04 42 85 31 15
CHATEAURENARD/NOVES/ST REMY	BLASZCZYNSKI Vincent	GABRIEL PERI Elem - Chateaufrenard	04 90 24 35 22
	MIRAGLIESE Pierre-Yves	L ARGELIER Mat (Brigade)	04 90 90 01 98
CÔTE BLEUE	BRAËMS Veronique	M MAURON Mat - Chateaufrenard les M.	04 42 79 89 02
GARDANNE/FUVEAU/TRETS	CIRASARO Miranda	JACQUES PREVERT Elem	04 42 58 33 94
	DIEZ Michele	VELINE mat	04 42 58 22 30
ISTRES	CARAYON Chantal	JACQUELINE AURIOL Mat	04 42 55 50 40
LA CIOTAT	GAILLARD Laurence	ROGER LE GUEREC Elem	04 42 08 51 30
LAMBESC/SENAS/MALLEMORT	VILLETTE Christel	JOLIOT CURIE Mat	04 90 59 41 36
	MERINO Sarah	JULES FERRY Elem - La Roque d'Anthéron	04 42 50 40 22
MARIGNANE	MARTINEZ Sophie	GUYNEMER 2 Elem	04 42 09 73 26
MARSEILLE 1,2,3èmes	BERTET Frédéric	BUSSERADE - MASSENA Elem	04 91 08 99 04
MARSEILLE 4,5,6,7èmes	PRELORENZO Pascal	OLIVIER GILLIBERT Elem	04 91 42 21 18
	MIRET Barbara	NEUVE STE CATHERINE Mat	04 91 54 08 30
MARSEILLE 8,9èmes	VIALLE Corinne	LE ROUET Elem	04 91 79 16 41
	ZANCA Bénédicte	LA SOUDE Mat	04 91 40 29 87
MARSEILLE 10,11,12èmes	CAPUL Gilles	LES CAMOINS Elem	04 91 43 10 29
	BOURGOUNGON Charlotte	ST LOUP CENTRE Elem (Brigade)	04 91 44 73 07
MARSEILLE 13èmes	BERNARD Renaud	ST JUST COROT CENTRE Elem	04 91 66 39 73
	BONNARD Aline	BOUGE Mat	04 91 66 34 84
MARSEILLE 14,15èmes	ALLIONE Carole	CANET AMBROSINI Mat	04 91 67 35 52
	FOURNIER Sébastien	BUSSERINE Elem	04 91 98 32 96
MARTIGUES	DUSSOL Valérie	ST PIERRE Elem	04 42 81 49 42
	GRIMAUD Frédéric	HENRI TRANCHIER Elem	04 42 80 56 16
	GUINAUDEAU Myriam	TOULMOND LUCIEN Elem (Brigade)	04 42 80 51 33
MIRAMAS	LLOBET Sophie	VINCENT VAN GOGH Elem	04 90 58 24 06
PEYROLLES	CHAREYRE-FRANCO Valérie	ROBERT VERRIER Elem - Rognes	04 42 50 14 94
ST MARTIN DE CRAU	BEATRIX Philippe	MARCEL PAGNOL Mat (Brigade)	04 90 47 13 28
SALON	ESCANDE Béatros	LURIAN 2 Elem	04 90 53 12 90
	AKLIQIAT Virginie	BASTIDE HAUTE Elem	04 90 53 52 76
VITROLLES	DORE Christophe	JEAN JACQUES ROUSSEAU Elem	04 42 89 25 10
DEBUT DE CARRIERE	BOURGOUNGON Charlotte	ESPE MARSEILLE	06 70 63 91 11
	ALESSIO Luc	ESPE AIX EN PROVENCE	06 48 73 27 95



**UNE BANQUE À MON IMAGE,
ÇA CHANGE MON IMAGE
DES BANQUES.**

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cmu.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

1, BOULEVARD SAKAKINI - 13004 MARSEILLE
TÉL. : 0 820 025 649*

COURRIEL : CME13@CREDITMUTUEL.FR

6, PLACE JEANNE D'ARC - 13100 AIX EN PROVENCE
TÉL. : 0 620 300 185*

COURRIEL : CME13AIX@CREDITMUTUEL.FR

Ecole marseillaises : le temps des bilans

En février 2016 la ville de Marseille a tristement fait l'actualité en donnant à voir un état de délabrement et d'insalubrité de nombreuses de ses écoles, essentiellement dans les quartiers nord et l'hyper centre, mais pas seulement.

C'est dans ces quartiers populaires, où sont déjà bien souvent concentrées les plus grandes difficultés sociales, que les établissements scolaires sont les plus scandaleusement délaissés : rats, moisissures, vitres cassées non remplacées, chauffage défectueux voir absent, fuites, tables et chaises abimées, vétustes, classes trop petites, aux murs moisis, où la peinture s'écaille... bref « La honte de la République » comme titrait en une le journal Libération en février 2016. L'indigence municipale a été révélée au grand public comme le sort réservé aux petits élèves marseillais. Le Maire de Marseille pris à parti par les journalistes déclarait « ne pas être au courant » (sic).

Très vite, le SNUIPP-FSU 13 a fait parvenir une enquête dans toutes les écoles de Marseille afin d'obtenir un état des lieux. Nous avons ainsi récolté des centaines



de photos révélant l'état scandaleux des écoles marseillaises. Nous avons rencontré les responsables : Maire, DASEN, Recteur, Préfet à l'Egalité des Chances, Ministre de l'Education Nationale.

Le mercredi 30 mars lors d'un pique-nique revendicatif devant la Préfecture qui réunissait de nombreux collègues, nous avons transmis un cahier de doléances illustré de vos photos et commentaires.

L'Etat a dû, une fois encore, se substituer à la ville de Marseille en injectant plusieurs millions d'euros et a ordonné des travaux en urgence.

Après quelques interventions réalisées par les services

municipaux afin d'éteindre le feu et la colère, ainsi que la

mise en place d'un numéro unique dédié aux directrices-teurs pour contacter les services municipaux, qu'en est-il après ces mois d'été ? Les travaux ont-ils été faits comme promis et comment ?

Dès les premiers jours de cette rentrée le SNUIPP FSU 13 enverra un questionnaire rapide aux directrices-teurs afin de dresser un premier bilan et s'adressera encore aux responsables.

Affaire à suivre donc....

Incendie de l'Arbois : Une école touchée et l'EREA sinistré

L'incendie qui a ravagé le plateau de l'Arbois, sur les hauteurs de Vitrolles, le 13 août, a touché l'école des Pinchinades à Vitrolles et le lycée Aragon des Pennes-Mirabeau.

A l'école des Pinchinades, dont une partie de la toiture a été endommagée, la rentrée pourra se dérouler presque normalement... En effet, des salles « non utilisées » sont disponibles pour y transférer certaines classes et la Mairie a oeuvré rapidement pour sécuriser le site.

Il n'en est pas de même au

lycée Aragon où les locaux de l'EREA et de son internat ont été détruits.

Les familles des élèves concernés ont été reçues à l'IA.

Les classes seront accueillies dans les SEGPA des collèges de Vitrolles, Marignane et Berre et les élèves internes seront répartis dans un ou deux lycées (encore à définir) avec une prise en charge des transports.

Dernier CHSCT de l'année 2015-2016 : questionnaire RPS*, une victoire en demie teinte

Si les représentant-e-s du personnel ont accepté de siéger un 6 juillet c'était car les réponses au questionnaire RPS envoyé aux quelques 10 000 PE du 13 devaient être dévoilées. C'est aussi car leur action a payé : l'administration a reculé et a permis de continuer à convertir les 12 jours de décharge en heures hebdomadaires, permettant ainsi une possibilité de travail.

Concernant le questionnaire, à peine 20% des collègues ont répondu, résultat de relances multiples sur des boîtes que les personnels ne consultent pas...

En l'absence du DASEN, le Secrétaire Général de l'IA s'est ainsi livré à la projection d'une cinquantaine de tableaux, mettant en évidence, sans grande surprise, que :

- près de 70% d'entre-nous n'envisagent pas continuer le même travail jusqu'à leur retraite et constatent peu de possibilités d'évolutions de carrière
- les personnels déclarent ne pas pouvoir faire un travail de qualité, souvent à cause de tâches multiples, d'interruptions, d'injonctions contradictoires, de manque de temps...
- les enseignants vivent sous tension, doivent cacher leurs émotions, craignent d'être mis en cause juridiquement,

- près de 30% d'entre-eux déclarent avoir des répercussions sur leur santé
- et déplorent une hiérarchie pas toujours à l'écoute...

Pour le SNUipp-FSU 13, il va falloir à présent interroger ces réponses pour conduire une analyse qui permette des préconisations adaptées.

Rappelons que le travail du CHSCT est de prévenir les risques et pour cela de proposer des mesures d'amélioration des conditions de travail des personnels. Nous avons demandé à ce que le groupe de travail RPS* au complet se réunisse très vite, en septembre.

Sur les autres sujets, nous avons insisté sur la réponse personnelle que doit recevoir chaque personnel déposant une fiche de danger grave et imminent, qui doivent toutes faire l'objet d'une analyse particulière.

Enfin, nous avons remis un dossier à l'administration concernant des dysfonctionnements au sein d'une circonscription, mettant des personnels à mal. Il devient urgent que nous puissions travailler à un meilleur dialogue avec les IEN, dans l'intérêt de tou-te-s.

* Risques Psycho-Sociaux

Se syndiquer, c'est plus qu'utile...

Se rassembler pour mieux agir

Construire les mobilisations rassemblant le plus grand nombre dans notre profession et au-delà...
 Agir pour reconstruire l'École, pour améliorer nos conditions de travail et nos salaires et imposer des choix solidaires pour les droits sociaux.
 Au SNUipp-FSU, nous tentons de construire un syndicat différent, qui bouge avec la société.
 Un syndicalisme de terrain, ouvert, qui fonde son activité sur la participation du plus grand nombre... et donc de chacun !



Un acte militant déterminant pour toute la profession, pour toute l'École

Si le SNUipp-FSU, grâce au vote de la profession, est le premier syndicat dans les écoles du département et du pays, c'est le nombre de ses adhérents qui fait sa force face à l'administration et au gouvernement !
 Se syndiquer, c'est peser, à travers des propositions, sur tous les choix plutôt que les subir !
 Les cotisations de chacun sont le seul moyen de financement des actions et des publications du SNUipp-FSU et par là même le garant de sa totale indépendance !

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU agissent au quotidien pour défendre et soutenir l'ensemble des collègues. Leur action sera d'autant plus efficace que les militants et les syndiqués seront plus nombreux à leur apporter leur soutien...
 Et puis, pour chacun, pour tous, c'est aussi un moyen de se sentir moins seul face à l'administration dans une profession difficile, dans une société où l'individualisme prime si souvent sur la solidarité !

POUR TOUS : 66% DE LA COTISATION DEDUITE DES IMPÔTS OU REMBOURSEE EN CRÉDIT D'IMPÔTS

POUR UNE 1ère ADHÉSION : LA COTISATION à 50% !

Je me syndique en ligne sur le site <http://13.snuipp.fr>



Bulletin d'adhésion 2016/17

SNUIPP 13
 FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

La cotisation à 34%
 Les cotisations 2016-2017 donneront lieu à un reçu pour les revenus de 2016, reçu qui vous sera adressé en février/mars 2017 et qui vous permettra d'obtenir une réduction d'impôts de 66% du montant de votre cotisation

NOM :
 NOM de jeune fille :
 Prénom :
 Tél. :
 Date de naissance :
 Sexe : M F

ADRESSE PERSONNELLE :

 Code postal Ville
 @MAIL (personnel).....
 @MAIL (école)
 Etablissement scolaire

Emploi : Adj. Mat. Adj. Elem. Dir.cl. Autre préciser Echelon :
 Temps partiel ? OUI NON Quotité % Nomination à titre DEF. à titre PROV.

Catégorie professionnelle
 PE PE HClasse Instit. Instit. spé. PEGC PEGC HCI
 PEGC CE Etudiant PFSE Retraité(e) EVS /AVS

Montant de la cotisation : euros

par Chèque par virement en espèces
 par prélèvement fractionné (sans frais, étalé sur l'année scolaire -envoyer un RIB)

C'est ma première adhésion au SNUipp, je bénéficie de 50% de réduction (avec un montant minimum de 96 euros)

Je me syndique à la section des Bouches-du-Rhône du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC, afin de contribuer

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
 - au développement du service public d'Education,
 - au maintien de l'unité de la profession grâce à un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans la Fédération Syndicale Unitaire.

Je demande à la Section des Bouches-du-Rhône du SNU-ipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles ses élus ont accès à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès, en m'adressant à la Section des Bouches-du-Rhône du SNU-ipp, 2 square Cantini 13291Marseille Cédex 06.
 Le..... Signature :

PE	Ech	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	euros	152	161	170	181	193	206	221	238	255
PE hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6	7		
	euros	192	217	233	248	271	287	303		
Instituteur	Ech	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	euros	141	144	148	150	155	162	170	182	200
PEGC	Ech	7	8	9	10	11				
	euros	169	178	188	198	211				
PEGC hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6			
	euros	177	186	197	210	238	255			
PEGC Cl. Excep.	Ech	1	2	3	4	5				
	euros	237	256	269	286	302				

Directeurs < 9 classes : +5 euros 9 classes et + : +10 euros
 SEGPA : +20 euros Instituteur spécialisé : +10 euros Etablissement spécialisé : +40 euros
 Retraités Indice < 500: 101 euros Ind 500 < > 566 : 111 euros Ind > 566 : 121 euros
 Dispo., congé parental : 96 euros PFSE : 70 euros EVS / M1 : 32 euros
 Temps partiel : proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) : 96 euros minimum

Travailler autrement demande du temps

Nous partageons l'idée que l'éducation prioritaire serait une sorte de laboratoire d'expériences et d'idées pour réduire les effets des inégalités sociales et mieux faire réussir les élèves des milieux les plus éloignés de la culture scolaire.

Travailler autrement en favorisant la réflexion et l'action collective est rendu possible avec l'allègement de service en REP+, obtenu par le SNUipp FSU. Cette disposition constitue un levier puissant pour assurer des temps de concertation qui doivent évoluer pour laisser davantage d'initiative aux équipes et leur donner le pouvoir d'agir, d'autant que le métier se complexifie et se transforme en profondeur. En effet, de nouveaux programmes et de nouvelles modalités d'évaluation se mettent en place, les langues vivantes sont à aborder plus tôt, le numérique à intégrer à ses pratiques...

Le temps est nécessaire pour travailler les contenus, pour faire évoluer ses pratiques professionnelles et avoir une réflexion collective sur les élèves. Et puis de nouvelles missions incombent aux enseignants, avec par exemple un accent mis sur la nécessaire relation aux familles, sur le lien avec le collège notamment dans le cadre du nouveau cycle 3, sur le travail en équipe pluri professionnelles...

Les mises en œuvre des dispositifs « moins de trois ans » et « plus de maîtres que de classes », là où ils se développent, sont également chronophages.

Les 108 heures ne sont pas extensibles à l'infini. Ce sont des professeurs des écoles « en plus » qui permettent d'assurer cet allègement en REP+. Il est nécessaire de généraliser cette mesure à toutes les écoles pour répondre partout aux évolutions du métier et donner le temps aux équipes et aux enseignants de bien travailler.

Maternelle : du nouveau dans l'évaluation

Après la mise en place des nouveaux programmes à la rentrée 2015, les nouvelles modalités de suivi des apprentissages entrent en vigueur à la rentrée 2016. Lors des discussions avec le ministère, le SNUipp est resté ferme sur des incontournables à prendre en compte : temps passé à l'évaluation, lisibilité par les élèves et leur famille, utilité pour les apprentissages et le suivi des élèves dans le passage d'une classe à une autre. Le ministère dit l'avoir entendu, en simplifiant les documents obligatoires et en mettant en avant une nouvelle approche de l'évaluation, positive et bienveillante.

Un seul document (A4 recto-verso) répond à une forme et un contenu définis et appliqués nationalement : la « synthèse des acquis scolaires à la fin de l'école maternelle » qui ne doit être complétée qu'en fin de GS. Un autre, le « carnet de suivi des apprentissages », est laissé à la libre conception des enseignants et a pour fonction de témoigner pour chaque élève de ses apprentissages. Pour la très grande majorité des classes, ce document est déjà en place (cahier de vie, cahier de progrès, cahier d'expériences...). Le ministère assure que cela ne doit donc pas entraîner de travail supplémentaire. Ce carnet de suivi doit être transmis aux familles au moins deux fois par année scolaire, ce qui correspond aux pratiques habituelles.

Certains IEN ont déjà proposé qu'un document unique soit élaboré et généralisé au niveau d'une circonscription ou d'un département. C'est contraire à l'esprit des textes qui réaffirment que l'évaluation doit être conduite au plus près de l'activité réelle de l'élève et sur des activités ordinaires de la classe. Nous rappelons donc qu'il s'agit là d'une possibilité et que les conseils des maîtres restent libre de la conception des outils.

Nouveaux programmes cycles 2 et 3 et documents d'accompagnement

Les programmes des cycles 2 et 3 entrent en vigueur à la rentrée 2016. Si les orientations en français et mathématiques vont dans le bon sens, ce qui est demandé en sciences, langues vivantes, arts et EPS reste parfois inadapté et irréaliste. Le résultat final n'est pas à la hauteur de l'ambition que porte le SNUipp-FSU pour la réussite des élèves et le travail des enseignants.

Certaines matières développent des approches qui prennent insuffisamment en compte la singularité du métier des professeurs des écoles qui sont des experts polyvalents et non pas des spécialistes de disciplines.

Ces programmes, de qualité inégale selon les matières, restent très denses et la barque continue d'être bien chargée. Il faudra du temps et de la formation car ils s'avèrent sans doute difficiles à mettre en œuvre sans un effort significatif du ministère pour armer les enseignants.

En ce qui concerne les documents d'accompagnement, ils sont plutôt bien conçus. En donnant des exemples concrets d'activités à mener en classe,

ils peuvent constituer un appui pour les collègues (débutants notamment). Leur présentation, plutôt réussie, correspond davantage à une lecture à l'écran qu'à une utilisation papier, pourtant très recherchée par les enseignants.

Toujours sans version papier !

80 pages pour les programmes de cycle 2, plus de 100 pour ceux du cycle 3. Sans compter tous les documents d'accompagnement disponibles sur Eduscol.

Il revient aux écoles, sur leurs crédits pédagogiques, voire aux enseignants sur leurs propres deniers de les imprimer. Les collègues de cycle 1 en ont déjà fait les frais ! Dans aucun métier un employeur n'agirait de la sorte.

Les programmes sont pourtant un outil professionnel indispensable au travail des enseignants, notamment à consulter, à surligner, à annoter, ce qui nécessite un support papier.

Malgré les demandes répétées du SNUipp-FSU, le ministère, au prétexte

que nous sommes à l'ère du numérique, n'a pas jugé bon d'éditer et distribuer des versions papier aux enseignants.

Pourtant, il a su éditer et diffuser à des centaines de milliers d'élèves, un document couleur sur papier glacé visant à promouvoir la réforme du collège. Pourtant, il a pris l'initiative de faire publier des ressources explicatives destinées aux parents d'élèves : pour le primaire, « votre enfant à la maternelle » et « votre enfant à l'école élémentaire ». Si ces livres sont payants, l'argument écologique est à géométrie variable.

Fournir aux enseignants les programmes et les documents pédagogiques qui les accompagnent en version papier, tout comme la formation continue indispensable pour les intégrer à leurs pratiques, est une priorité pour l'école primaire et la réussite de tous nos élèves.

Alors, une version papier gratuite pour les enseignants, c'est pour quand ?

Le SNUipp-FSU invite à continuer d'écrire à la ministre en ce sens: voir pétition sur le site national du snuipp.

Rentrée des PFSE : le SNUipp-FSU 13 à leurs côtés !



501 C'est le nombre de stagiaires qui feront leur rentrée dans le département et qui seront confrontés à des conditions de formation et d'entrée dans le métier dégradées. Car la situation dans les ESPE ne s'est pas améliorée, ce que révèle une enquête menée par le SNUipp-FSU.

Les difficultés ne sont pas uniquement le fruit d'un démarrage chaotique mais le résultat d'un vrai problème structurel et organisationnel de la formation qui nécessite des réorientations. 85 % des PFSE ne se sentent pas préparés à la responsabilité de classe alors qu'ils en ont la charge à mi-temps. La surcharge de travail est toujours aussi présente : 48h35 par semaine. La formation à l'ESPE, n'est toujours pas satisfaisante quel que soit le domaine de formation.

Preuves, s'il en est, de la nécessité de remettre à plat la formation initiale des enseignant-es. Le SNUipp-FSU porte un projet de formation initiale de la licence à la deuxième année de titularisation avec un concours sous condition de licence placé en fin de L3 suivi de deux années de formation rémunérées validées par un master. Avec une année de stagiaire ne dépassant pas le tiers temps.



ESPE de Marseille : jeudi midi
par Charlotte BOURGOUGNON

Permanences :

ESPE d'Aix en Provence :
mardi matin par Luc ALESSIO



Mail : neo.snuipp13@gmail.com

(PFSE : Professeur Fonctionnaire Stagiaire Etudiant)

Les rendez-vous du SNUipp-FSU13

Stages

- (12 j de stage, c'est un droit ! Inscriptions en ligne sur le site du SNUipp-FSU13)
- **Stage retraites** à Aix en Pce et Marseille, en novembre et décembre
 - **Stage Hors de France** en novembre
 - **Stage maternelle** au printemps
 - **Stage direction** Un statut ? Une fausse bonne idée ! le 10 novembre, à Marseille
 - **Stage mouvement** au printemps à Marseille, Aix-en-Pce et...
 - **Stage « extrême-droite et résistances »** le 21 novembre à Marseille et le 22 à Salon.

RIS

Chaque enseignant a le droit de participer à trois RIS (Réunions d'Informations Syndicales), dont une sur le temps de classe. La 1^{ère} campagne de RIS du SNUipp-FSU13 se déroulera du 26 septembre au 14 octobre. Les dates pour chaque circoconscription seront publiées sur le site du SNUipp-FSU13.

Expéditeur : **INFO**
Hebdo

SNUipp - 2, Square Cantini 13291 Marseille cedex 6 - Bulletin hebdomadaire de la section des Bouches-du-Rhône - Imprimerie SEILPCA Place E. d'Orves Marseille

CPPAP 0420 S 07295 ISSN 07638086

Dépot légal : 10/04/2006 - Directeur de Publication :
Christophe DORÉ

N° 687 du 30 août 2016

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp13 Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en nous adressant un courrier.

ASSURANCE SCOLAIRE MATERNELLE / ÉLÉMENTAIRE

La responsabilité civile ne couvre pas tout !

L'Assurance Scolaire MAE
protège intégralement vos élèves.

ENGAGEMENT N°3 : PROTÉGER CHAQUE MINUTE DE LA VIE DES ENFANTS

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.

Recommandée par la
 fcpe



Tous nos engagements sur mae.fr

MON PREMIER ASSUREUR